

L'AGRÉMENT QUALITÉ



NOS ENGAGEMENTS POUR DES VACANCES RÉUSSIES

AFIN DE GARANTIR LA SÉCURITÉ DE VOS ENFANTS, L'UFCV ET SES ADHÉRENTS S'ENGAGENT À RESPECTER PRÈS D'UNE CENTAINE DE CRITÈRES LIÉS NOTAMMENT À LA SÉCURITÉ, L'HYGIÈNE ET L'HÉBERGEMENT.

Un contrôle rigoureux et régulier est mis en place pour assurer le respect de ces critères.

Tous nos séjours sont déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse et des sports.



LA SÉCURITÉ DES SÉJOURS

L'Agrément Qualité UFCV définit un taux d'encadrement bien supérieur à celui exigé par la réglementation :

- 1 animateur pour 8 enfants de plus de 6 ans (contre 1 pour 12 dans la réglementation).
- 1 animateur pour 6 enfants lorsque les enfants ont moins de 6 ans (contre 1 pour 8 dans la réglementation).

LE PROJET PÉDAGOGIQUE

- Il favorise l'expression individuelle de l'enfant au sein d'un groupe,
- Aide à l'apprentissage de l'autonomie personnelle,
- Sensibilise chacun au respect, au partage et à l'écoute de l'autre.

La pratique des activités, le partage de la vie quotidienne, les jeux, les rencontres impliquent d'accepter des règles de vie dans un esprit de tolérance.

L'HÉBERGEMENT

Les organisateurs de séjours s'engagent à visiter préalablement les structures d'hébergement pour les séjours fixes et à garantir leur agrément par la commission de sécurité et les services départementaux de la Jeunesse et des Sports. Les centres d'hébergement comprennent des parties communes et des chambres entretenues chaque jour, permettant l'accueil séparé des filles et des garçons et offrant le confort d'une douche chaude quotidienne ainsi que l'accès à des WC séparés.

LES VOYAGES

L'organisateur communique le plan d'accès au centre de vacances et garantit une permanence téléphonique 2 heures avant le départ et 2 heures après la prise en charge d'un enfant. 30 minutes avant le départ, une permanence d'accueil est assurée par un représentant de l'organisateur aux points de rendez-vous. Un responsable désigné par le directeur du séjour s'assure de la conformité du transport (réglementation sur les heures, amplitude de conduite, etc.).

LA RESTAURATION

Les animateurs prennent leurs repas avec les participants. À l'étranger, les menus tiennent compte de la gastronomie locale. Les régimes particuliers sont respectés. Toutefois, les voyages à l'étranger ou des campings itinérants peuvent rendre impossible leur réalisation. Pour s'en assurer, les familles devront en faire la demande avant l'inscription.

LA RELATION AVEC LES FAMILLES

L'équipe d'animation veille à ce que chaque participant donne de ses nouvelles à sa famille. Sauf indications expresses et préalables aux séjours, les participants peuvent recevoir des visites, des appels téléphoniques et en passer, selon des conditions proposées dans le document d'information. Certains séjours disposent d'une messagerie vocale pour maintenir un contact entre les enfants et leurs parents.

L'ARGENT DE POCHE

Des conseils pour le montant de l'argent de poche sont adressés aux familles via les documents d'information. Durant le séjour, un mode de garde et de gestion éventuel de l'argent de poche est proposé aux enfants.

LE LINGE

Le trousseau des participants est vérifié à l'arrivée et au départ des centres de vacances. Concernant les séjours de plus d'une semaine, le blanchissage du linge est obligatoirement assuré. Tous les dix jours au minimum et davantage selon les besoins, l'entretien du linge, des draps de lit et du linge de toilette des participants est assuré. Conseillés par l'équipe d'encadrement, les adolescents assurent eux-mêmes l'entretien de leur linge.

L'INFIRMERIE

L'assistant sanitaire est présenté aux participants dès le début de leur séjour, ses fonctions et responsabilités clairement définies. Les permanences quotidiennes sont affichées et expliquées.

Des fiches de liaison avec les familles comportent les soins et l'ordonnance médicale des traitements prodigués aux enfants pendant leurs séjours, sachant que toute intervention d'un praticien extérieur sera notifiée aux parents concernés.

LES ACTIVITÉS

Les centres de vacances sont équipés d'espaces permanents favorisant des activités libres, telles que la lecture, la peinture, le dessin, la construction, etc.

L'ENCADREMENT ET LA VIE COLLECTIVE

Les animateurs veillent à l'application des règles de vie commune. Pour les adolescents, ils sont associés à l'élaboration des modalités de la vie collective (sommeil, repas, relations, sorties, etc.), et sont informés des règles non négociables.